



# LETTRE OUVERTE

à l'attention de Monsieur le Directeur régional  
de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 7 novembre 2023.

**L'écrasante majorité des agents du CPCM à Lyon** a répondu à l'invitation de notre organisation syndicale de se réunir mardi 7 novembre 2023 pour échanger ensemble sur leurs inquiétudes dans le cadre de la réforme entraînant leur transfert à la DRFIP avec la création du CGF.

**Actuellement, les agents expriment leur refus catégorique d'être transférés.**

**Tout d'abord, les agents ont le sentiment d'avoir été trompés.** En effet, dans un premier temps, leur transfert a été annoncé sur la base du volontariat. Ils apprennent seulement lors d'une réunion organisée le 12 octobre dernier qu'ils **devront suivre automatiquement leur poste** de travail dans la mesure où leurs missions sont transférées au CGF qui va être créé.

**Par ailleurs, ils déplorent un calendrier extrêmement contraint**, celui du mois de mai/juin, tandis qu'**aucune information concrète ne leur a encore été donnée**, à six mois de la création du CGF. Ils ne sont donc pas en mesure de savoir s'il est temps de chercher un autre poste de travail du fait que **les conditions à venir de ce transfert, financières, professionnelles et les futures conditions de travail restent des inconnues.**

**La date du transfert annoncé est très mal choisie**, car elle intervient quand l'organisation familiale est déjà en place **en cours d'année scolaire**, pour les personnes ayant des enfants à charge, tandis que **la possibilité de télétravailler est remise en cause** par la DRFIP, pendant plusieurs mois au moins, **soit des difficultés d'organisation et peut-être des coûts en sus.**

**Les délais très courts ne permettent pas la recherche sereine d'un autre poste.** Dans le cas où les agents ne souhaitent pas être transférés au CGF, et qu'ils souhaitent faire acte de mobilité, **leur « accompagnement » est réduit à une démarche individuelle.** La DREAL ne prévoit pas de soutien spécifique et coordonné pour les agents concernés. Elle n'envisage **pas d'accorder un droit de priorité** dans les demandes de mobilité des agents qui souhaiteraient continuer de travailler à la DREAL. **Et pour certains, un seul cycle de mobilité aura lieu d'ici-là.**

**L'ensemble des agents n'a encore pas reçu en main propre de fiche de poste.** Par conséquent, ils n'ont pas les moyens de comparer les missions qu'ils exercent actuellement avec celles envisagées au sein du futur CGF. A cela s'ajoute le fait que certains agents qui exercent actuellement des missions d'encadrement les perdraient dans le futur CGF, ce qui transformerait substantiellement leurs postes, porterait préjudice à leur **carrière professionnelle**, et aurait inévitablement des conséquences en termes de **perte de rémunération.** C'est le cas dans d'autres régions où les transferts ont déjà eu lieu.

**Aucun élément concret susceptible d'éclairer le choix des agents n'est mis à ce jour à leur disposition à bientôt 6 mois de l'échéance du transfert.**

**Plus précisément :**

- **absence de fiche de poste-type transmise par l'administration,**
- **absence de fiche financière pouvant garantir leur rémunération, et mise à disposition de moyens de comparaison (points de vigilance brut/net, CIA,...),**
- **méconnaissance des missions non transférables, et donc des postes qui resteraient en DREAL,**
- **opacité sur l'impact de la loi 3DS sur les missions actuellement exercées, et l'articulation de son calendrier avec celui annoncé pour les CGF, etc.**

**En ce qui concerne la future localisation des agents de Lyon,** ils devraient rejoindre le site de Bellecour, ce qui pour certains agents va rallonger les temps de trajet domicile-travail. **La visite des futurs locaux à Lyon,** même si l'intention était louable, s'est déroulée en septembre dernier dans de mauvaises conditions dans la mesure où seuls quatre agents ont pu concrètement y participer.

**Dans les conditions actuelles où les agents ont l'impression d'être mal traités, ils refusent d'être transférés au CGF de Lyon.** Ils ont bien conscience que la DRFIP compte sur leurs compétences et leur expérience pour former leurs futurs collègues sur des missions que ceux-ci n'exercent actuellement pas. Mais ils sont non moins conscients que l'administration fait peu de cas de leur situation, en ne répondant pas à leurs besoins.

**Les agents exigent actuellement de la DREAL l'organisation d'une réunion avec leurs collègues travaillant actuellement au CPCM à Clermont-Ferrand afin d'assurer le même niveau d'information à l'ensemble des agents concernés par la création du CGF de Lyon et celui de Clermont-Ferrand.**

Les agents du CPCM sont dans l'attente d'informations essentielles (y compris en termes de modalités de mobilité et d'évolution de carrière) pour disposer des moyens à chacun de se positionner afin de pouvoir effectuer un véritable choix, à savoir soit d'être transférés, soit d'être accompagnés dans la recherche d'un autre poste, du fait que cette réorganisation structurelle leur est imposée.

**Il semblerait aussi que des agents des Finances dont le transfert est prévu au CGF pourraient percevoir une prime de 200 €uros qui aurait été négociée dans ce cadre.** Si tel est le cas, les agents de la DREAL demandent à pouvoir bénéficier du même traitement afin de garantir l'équité entre les agents concernés par cette réforme.

**Au vu de l'absence d'informations essentielles, les agents demandent que l'échéance du transfert soit décalée. En l'état, les agents du CPCM de Lyon refusent d'être transférés au CGF.**

**Enfin, à l'heure où la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a choisi d'engager une démarche pour veiller à améliorer la qualité au travail des agents au sein du CPCM au cours de l'année 2023,** au-delà du moment choisi pour l'engager, la manière dont ce transfert est organisé et le peu de prise en considération des agents concernés, jette un peu le discrédit sur la volonté réelle de l'administration à se remettre en cause dans ses méthodes peu humaines pour gérer les réformes qui se succèdent, et a fortiori pour se doter des moyens pour réellement tenir compte des besoins de ses agents et de leurs attentes de soutien, et leur accorder la reconnaissance du travail effectué et le respect qu'ils méritent.

***Au nom des agents du CPCM de Lyon,  
Les représentants CGT au CSA de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes***